



PROTECTION SOCIALE

Fiche technique thématique

Un système élargi et inclusif de protection sociale au Sénégal

CONTEXTE

La protection sociale demeure au centre des politiques publiques du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté. Elle est constituée d'un ensemble d'initiatives privées et publiques visant à réduire les risques auxquels sont exposées les populations, à investir dans leur capital humain et productif, et à améliorer leurs capacités d'autoprotection face aux chocs et à la perte de revenus menaçant leur bien-être.

L'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables demeure un des enjeux majeurs de la protection sociale. L'absence de couverture sociale réduit les dispositions des ménages déjà pauvres à rompre le cycle de pauvreté et menace les autres avec un risque réel de basculement. Dès lors, il est important de souligner qu'une meilleure efficacité de la protection sociale résulterait entre autres de l'accès aux ressources et facteurs de production, de la mise en place d'une couverture maladie universelle et de l'amélioration des mécanismes de ciblage, d'information et de suivi-évaluation.

Le Sénégal a déployé d'importants efforts dans l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs instruments de politique publique en matière d'appui au dispositif de la protection sociale. La volonté politique affichée s'est traduite par l'adoption de la loi d'orientation sociale pour la prise en charge des groupes vulnérables, qui vise l'atténuation de la vulnérabilité des groupes sociaux défavorisés, et par l'adoption d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS).

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La vision du secteur de la protection sociale est fondée sur une philosophie partagée et basée sur des valeurs séculaires qui sacralisent le travail considéré comme la première forme de liberté pour s'affranchir de la pauvreté et élèvent la solidarité au rang de paradigme solidarité dans une même finalité de développement humain global dans le respect de



l'équité et l'égalité de genre. Elle vise à faire de la protection sociale et la gestion des risques des instruments privilégiés pour une accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté.

Cette vision s'inspire de celle d'une émergence dans un contexte de développement humain durable, bâtie sur la finalité d'une « société sénégalaise émergente dans la solidarité » et, elle-même, inscrite dans la vision à long terme de développement humain durable.

Un des objectifs majeurs est de renforcer et d'étendre de manière équitable les instruments de protection sociale, y compris des filets sociaux qui aident les groupes vulnérables à mieux se protéger des chocs et prévenir des impacts négatifs et qui leur permettra de mieux contribuer à la croissance économique.

Le Sénégal a expérimenté cette approche avec la mise en place de plusieurs filets sociaux, en réponse à une crise conjoncturelle ou bien via des programmes à moyen terme. Une analyse de ces filets sociaux a alors été menée afin de fournir les éléments de réflexion nécessaires à leur amélioration pour une meilleure intégration dans un système de protection sociale national, homogène et complet.

ACTIONS ET MESURES

La politique sectorielle en matière de protection sociale des groupes vulnérables est articulée autour des lignes directrices déclinées dans le plan d'actions pour la protection sociale. Il s'agit des actions et mesures suivantes :

- contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en place d'un programme national de filets sociaux de sécurité multisectoriels ;
- mettre en place un registre unique des ménages vulnérables pour le ciblage des filets sociaux et programmes visant ces populations;
- renforcer, entre autres, les capacités éducatives, productives et techniques des ménages vulnérables.
- contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes à travers la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- lutter contre la féminisation de la pauvreté et réduire l'impact des chocs sur les groupes les plus vulnérables ;
- assurer le renforcement et l'extension de la sécurité sociale dans le secteur formel et promouvoir son extension aux travailleurs de l'économie informelle et aux ruraux ;
- renforcer et rationaliser les politiques de gratuités existantes, mettre en place les cadres réglementaires et améliorer leur gouvernance ;
- promouvoir l'inclusion et l'insertion socio-économique des personnes handicapées à travers la mise en œuvre de programmes multisectoriels à base communautaire ;
- coordonner les interventions des différents acteurs du secteur de la protection sociale pour une meilleure efficacité et un impact plus marqué.



Ces dernières années, plusieurs **initiatives en matière de protection sociale des groupes vulnérables ont été** déclinées à travers une panoplie de **programmes**. On citera notamment le Fonds de Solidarité Nationale, le Programme de réadaptation à base communautaire, le Projet d'appui à la promotion des aînés, le Programme d'alimentation scolaire, les Bourses d'étude pour les enfants vulnérables, le Programme nutrition ciblée sur l'enfant, le Projet de bons d'achat alimentaires, l'Initiative de protection sociale des enfants vulnérables, et le programme d'appui aux activités de cantines scolaires au Sénégal.

Depuis 2013, le Gouvernement a mis en œuvre deux programmes phares de la protection sociale. D'une part, le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale, mené par la Délégation Générale à la Protection Sociale et la Solidarité Nationale, allouant des transferts monétaires aux ménages les plus vulnérables. Ce programme permet de cibler de manière efficace et transparente les couches les plus défavorisées, et de promouvoir leur capital humain afin qu'elles puissent tirer profit de la croissance économique.

L'autre programme phare est le programme de Couverture Maladie Universelle (CMU) développé par le Ministère de la Santé, et qui permettra d'assurer une protection sociale à tous les Sénégalais.

